

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 28 juillet 2022

Date de convocation : 22 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme BLINTZOWSKY, M CHOLET, M DALLEY, Mme DURAND, Mme CHATELLIER, M FAUDIERE, M SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT, M BELLANGER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à M DALLEY

Etaient absents : M RENOUARDIERE, M LEMOINE.

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme Blintzowsky

DELIBERATION N° 2022-2-048 : Acceptation d'un don de l'Association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg

Par délibération n°2020-2-056 du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné les représentants au SDE D'un commun accord entre la Municipalité et l'association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg, des travaux de restauration sont entrepris sur l'autel de ladite Chapelle, propriété communale.

Les travaux de restauration de menuiserie sont achevés et font l'objet d'une facturation à la Commune. L'Association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg a décidé de la prise en charge de cette dépense sous forme de don à la Commune, don couvrant le coût HT et la partie non compensée par la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ le don de l'association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg d'un montant de 3 900€**

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 1^{er} août 2022

Le Maire,

Michèle MOISAN



COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 28 juillet 2022

Date de convocation : 22 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme BLINTZOWSKY, M CHOLET, M DALLET, Mme DURAND, Mme CHATELLIER, M FAUDIERE, M SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT, M BELLANGER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à M DALLET

Etaient absents : M RENOUARDIERE, M LEMOINE.

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme Chatellier

DELIBERATION N° 2022-2-049 : Subvention Ruban Bleu

L'association « Ruban Bleu » qui lutte contre la sclérose en plaque a organisé le 15 mai dernier la première édition d'un triathlon. Afin de financer une partie de cette manifestation, l'association a sollicité une subvention communale d'un montant de 2 000 €.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 750 € équivalente à celle attribuée à Landes Et Bruyères.

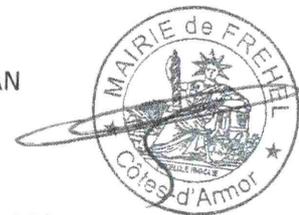
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **FIXE** à 750 € le montant de la subvention 2022 à verser à l'Association « Ruban Bleu »,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 1^{er} août 2022

Le Maire,

Michèle MOISAN



COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 28 juillet 2022****Date de convocation** : 22 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme BLINTZOWSKY, M CHOLET, M DALLET, Mme DURAND, Mme CHATELLIER, M FAUDIERE, M SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT, M BELLANGER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à M DALLET

Etaient absents : M RENOUARDIERE, M LEMOINE.

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme Moisan

DELIBERATION N° 2022-2-050 : Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade 2022

Madame le Maire expose que certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2022, suite à la circulaire du Service Instances Carrières Retraites du 15 mars 2022 du Centre du Gestion des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

En conséquence, il est proposé de créer à effet du 1^{er} janvier 2022 les postes suivants :

- Création : Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe
Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe TNC (21/35^{ème})
- Suppression : Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe
Adjoint Technique territorial TNC (21/35^{ème})

Au 1^{er} août 2022 le poste suivant :

- Création : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Suppression : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté à effet du 1^{er} janvier 2022

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté à effet du 1^{er} août 2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 1^{er} août 2022

Le Maire,

Michèle MOISAN



COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 28 juillet 2022**Date de convocation : 22 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme BLINTZOWSKY, M CHOLET, M DALLET, Mme DURAND, Mme CHATELLIER, M FAUDIERE, M SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT, M BELLANGER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à M DALLET

Etaient absents : M RENOUARDIERE, M LEMOINE.

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme Moisan

DELIBERATION N° 2022-2-051 : Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de supprimer 2 postes suite aux mouvements de personnel.

Suite à la délibération 2022-2-047 du 23 juin 2022 portant modification du tableau des effectifs, il convient de supprimer les 2 postes des agents ayant quitté la collectivité à effet du 1^{er} août, à savoir :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TNC (17,5/35^{ème})
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

En conséquence, il est proposé de créer à effet du 1^{er} janvier 2022 les postes suivants :

Suppression : Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TNC (17.5/35^{ème})

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté à effet du 1^{er} août 2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Michèle MOISAN



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 1^{er} août 2022

Le Maire

Michèle MOISAN



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} août 2022

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	TC/TNC	DHS	POURVU	VACANT
Administrative	A	Attaché Principal	TC	35	1	0
	C	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	TC	35	4	0
	C	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	TC	35	1	0
	C	Adjoint administratif territorial	TNC	17,5/35	1	0
	Sous-Total				7	0
Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine	TC	35	1	0
	B	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	TC	35	0	1
	Sous-Total				1	1
Technique	B	Technicien Territorial Principal 2 ^{ème} classe	TC	35	1	0
	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	TC	35	4	1
	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	TNC	33/35	1	0
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TC		3	2
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TNC	32/35	1	0
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TNC	21/35	1	0
	C	Adjoint Technique Territorial	TC		7	0
	C	Adjoint Technique Territorial	TNC	8/35	1	0
	Sous-Total				19	3
Police	C	Brigadier-Chef Principal	TC	35	1	0
Sous-Total				1	0	
TOTAL					28	4